



Prorogation sans coûts supplémentaires de la subvention préparatoire pour la République centrafricaine

Décision adoptée par courriel le 13 décembre 2019

EB.2019.26

Considérant :

- La Décision [EB.2016.02](#) d'accorder une subvention préparatoire au Gouvernement de la République centrafricaine pour élaborer un Cadre national d'investissement ;
- Les décisions antérieures de proroger la subvention préparatoire ([EB.2017.04](#) et [EB.2018.24](#)) jusqu'au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 respectivement ;
- La Décision EB.2019.25 reconnaissant les efforts et progrès récemment accomplis par la République centrafricaine dans le processus d'élaboration du Cadre national d'investissement et félicitant le Gouvernement d'avoir présenté une vision nationale à long terme et ambitieuse pour la gestion durable de ses terres et de ses ressources naturelles au cours de la 14^e réunion du Conseil d'administration de CAFI en octobre ;
- Étant donné la demande de la Banque mondiale de reporter la date de clôture de la subvention, sans coûts supplémentaires, au 30 juin 2020, compte tenu de la nécessité de disposer de davantage de temps pour :
 - communiquer avec les décideurs politiques de haut niveau ;
 - effectuer une évaluation indépendante du Cadre national d'investissement ;
 - aider le gouvernement à intégrer les recommandations et les commentaires qui pourraient découler de cette évaluation indépendante ;

Le Conseil d'administration :

- Accepte une prorogation sans coûts supplémentaires du programme jusqu'au 30 juin 2020.